

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents:

- M. Fernand Fortier, maire
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- M. Denis Forgues, conseiller
- Mme Denise Dulac, conseillère
- Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère
- M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
- M. Dave O'Brien, conseiller
- M. Jean-Marie Brûlé, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance.**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.**
 4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Dépôt de l'avis juridique de Me Martin Bouffard – dossier lettre du MAMROT du 6 décembre 2012.
 - 4.2. Résolution autorisant la vente pour taxes impayées.
 - 4.3. Dépôt d'un rapport de partage des tâches entre le directeur général et le directeur général adjoint
 5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions –services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre du projet domiciliaire Chabot – phase 1.
 - 5.2. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de l'Association des chefs en sécurité incendie les 17, 18 et 19 mai 2013, à La Malbaie-Pointe-au-Pic.
 - 5.3. Soumission tonte de la pelouse des terrains municipaux.
 - 5.4. Demande de modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2010-2013.
 - 5.5. Autorisation de conclure une convention de bail et un droit de passage à la compagnie Vidéotron Infrastructures inc sur le lot 5 102 319.
 - 5.6. Résolution d'engagement de la Municipalité de Sainte-Claire à effectuer la mesure des boues dans les bassins à la station d'épuration ainsi que le dépôt d'un échéancier pour la vidange des étangs dont l'occupation dépasse 15 %.
 - 5.7. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le développement Chabot phase I
 6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Adoption du règlement sur la promotion industrielle.
 7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1. Résultat des soumissions pour les services professionnels d'architectes afin d'agrandir le bâtiment abritant l'organisme du CPE l'Escale.
 - 7.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'agrandissement de l'immeuble du 94, rue de la Fabrique - CPE l'Escale
 8. **DOSSIER(S) - AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information.
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse.
 9. **Approbation des comptes.**
 10. **Lecture de la correspondance.**
 - 10.1. Lettre de remerciements de l'organisme L'Arche Le Printemps.
 - 10.2. Lettre de la députée de Bellechasse.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

- a) Lettre Entraide Solidarité Bellechasse.
- b) Lettre Moisson Beauce.
- c) Lettre du CPA Abénakis.
- d) Lettre du Comité du 150^e d'Armagh.
- e) Lettre d'invitation à participer à l'évènement inspirant 2013 de l'organisme SADC Bellechasse-Etchemin.
- f) Lettre de la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.

11.2 Varia

- a) Adhésion au service régional ingénierie

12. Période de questions des citoyens.

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Denise Dulac

51-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en y ajoutant le point 11.2 a) – Adhésion au projet de service régional ingénierie.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Denis Forgues

52-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal du 4 février 2013, en corrigeant une erreur au point 11.2 dans le prénom de Mme Denise Dulac.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1. Dépôt de l'avis juridique de Me Martin Bouffard – dossier lettre du MAMROT du 6 décembre 2012.

À la demande du maire, le directeur général dépose l'avis juridique préparé par Me Martin Bouffard séance tenante et fait la lecture de la conclusion.

Par la suite, le maire dépose aux membres du conseil une lettre qui résume sa position par rapport à l'avis juridique et en fait la lecture.

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Dave O'Brien

53-2013

Et résolu unanimement de transmettre l'avis juridique de Me Martin Bouffard à Mme Danie Croteau, directrice régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire afin que celle-ci prenne connaissance dudit avis juridique et s'il y a lieu, de transmettre ses commentaires à la municipalité pour considération future, et afin de susciter une rencontre entre les parties.

4.2. Résolution autorisant la vente pour taxes impayées.

En vertu de l'article 1022 du Code municipal,

Proposé par : Marie-Lyse Laliberté

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

54-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité, et d'autoriser le directeur général à transmettre cette liste à la MRC de Bellechasse afin d'entreprendre les procédures de vente des immeubles pour taxes impayées.

QU'au moment de la mise en vente, M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier ou M. Serge Gagnon, directeur général adjoint, soient autorisés par la municipalité pour enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité, sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à l'immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

4.3. Dépôt d'un rapport de partage des tâches entre le directeur général et le directeur général adjoint.

Le maire dépose aux membres du conseil un rapport de partage des tâches entre le directeur général et le directeur général adjoint pour l'année 2013 et les suivantes, le tout à la satisfaction des membres du conseil.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre du projet domiciliaire Chabot – phase I.

Suite à l'ouverture de deux (2) soumissions pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre du projet domiciliaire Chabot- phase 1;

Considérant que le conseil entérine les critères de sélection lors du lancement de l'appel d'offres;

Considérant l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection créé en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal,

Considérant le dépôt du rapport par le secrétaire du comité de sélection aux membres du Conseil municipal selon l'article 936.0.12 du Code municipal;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

55-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission conforme de la firme de laboratoire Inspec-Sol inc. au montant de 25 640 \$, taxes incluses, pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols prévus au devis, selon les prix unitaires fournis au bordereau de soumission. Le directeur général est autorisé à faire exécuter les travaux.

QUE la présente adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation, au préalable, du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que l'acceptation du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

5.2. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de l'Association des chefs en sécurité incendie les 17, 18 et 19 mai 2013, à La Malbaie – Pointe-au-Pic.

Considérant la tenue des Assises annuelles 2013 de l'Association des chefs en sécurité incendie, les 17, 18 et 19 mai 2013, à la Malbaie-Pointe-au-Pic;

Considérant l'intérêt manifesté par le directeur en sécurité incendie de participer aux assises annuelles de son association;

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Dave O'Brien

56-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur en sécurité incendie à participer aux Assises annuelles de l'Association des chefs en sécurité incendie qui se tiendront les 17, 18 et 19 mai 2013 à la Malbaie-Pointe-au-Pic;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

5.3. Soumission tonte de la pelouse des terrains municipaux

ATTENDU que la municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code à l'article 936;

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

57-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de M. Bruno Allen pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, incluant le Complexe sportif, pour l'année 2013 au montant de 14 900 \$ plus les taxes applicables.

5.4. Demande de modification à la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2010-2013.

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

5.5. Autorisation de conclure une convention de bail et un droit de passage à la compagnie Vidéotron Infrastructures inc. sur le lot 5 102 319.

Proposé par : Marie-Lyse Laliberté

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

58-2013

Et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire, à titre de bailleur, soit autorisée à conclure une convention de bail ainsi qu'un droit de passage avec VIDEOTRON INFRASTRUCTURES inc., à titre de locataire, relativement à l'installation et l'exploitation d'un système de télécommunications sans-fil incluant une construction pour abriter l'équipement, dans et/ou sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot rénové, CINQ MILLIONS CENT DEUX MILLE TROIS CENT DIX-NEUF (5 102 319) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester.

Que Fernand Fortier, maire, et Dany Fournier, directeur général de la Municipalité, sont autorisés par la présente à signer et à délivrer, pour le compte et au nom de la Municipalité, la convention de bail, selon la forme et les modalités, du projet de convention de bail soumis aux administrateurs de la Municipalité et avec les modifications ou les changements jugés nécessaires par lesdits représentants ; ainsi que tous les actes, documents, attestations et autres écrits et à prendre les mesures que lesdits représentants peuvent, à son seul gré, juger nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution.

5.6. Résolution d'engagement de la Municipalité de Sainte-Claire à effectuer la mesure des boues dans les bassins à la station d'épuration ainsi que le dépôt d'un échancier pour la vidange des étangs dont l'occupation dépasse 15 %.

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a transmis une lettre à la firme BPR – Infrastructure inc. et ce, suite à une demande d'autorisation pour la construction domiciliaire en infrastructures d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial du développement Chabot afin de recevoir des informations supplémentaires pour recommander l'autorisation;

Considérant que le point 7 de ladite lettre demande à la Municipalité de Sainte-Claire un engagement à effectuer la mesure des boues durant l'année 2013 et de prévoir la

vidange des étangs dont l'occupation par les boues dépasse les 15% et de fournir un échéancier des travaux de vidange desdits étangs;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Denise Dulac

59-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente au MDDEFP son engagement à effectuer la mesure des boues aux étangs de son usine d'épuration à l'été 2013 et par le fait même transmettra après la mesure des boues des étangs un échéancier de travaux de vidange desdits étangs au MDDEFP si l'occupation des boues dépasse 15% pour chacun de ceux-ci.

5.7. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant le développement Chabot phase I

Je, soussigné, Denis Forgues, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase I du projet de développement domiciliaire Chabot.

Denis Forgues, conseiller

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1. Adoption du règlement sur la promotion industrielle

ATTENDU QUE l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux permet à une municipalité d'accorder une subvention à un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel ou qui désire construire un bâtiment industriel locatif avec approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement qui fixe le montant que la municipalité peut dépenser aux fins précédemment énumérées;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter un règlement pour promouvoir le développement industriel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2013;

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

60-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement 2013-596 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal de Sainte-Claire accorde, par le présent règlement, à la Société de promotion industrielle Sainte-Claire inc., un montant de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2013.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi et sera renouvelable par l'adoption à chaque année, d'un nouveau règlement.

Article 4

Le présent règlement abroge le règlement 2012-585.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 4 MARS 2013.

FERNAND FORTIER, maire

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Résultat des soumissions pour les services professionnels d'architectes afin d'agrandir le bâtiment abritant l'organisme du CPE l'Escale.

Suite à l'ouverture des deux (2) soumissions pour la fourniture de services d'architectes pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du bâtiment abritant l'organisme du C.P.E. l'escale ;

Considérant que le conseil entérine les critères de sélection lors du lancement de l'appel d'offres;

Considérant l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection créé en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

Considérant le dépôt des rapports par le secrétaire du comité de sélection aux membres du Conseil municipal selon l'article 936.0.12 du Code municipal,

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

61-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le rapport d'analyse fourni par le comité de sélection, et d'accepter la soumission de la firme Denis Boucher et Benoît Lachance, architectes ayant obtenu le meilleur pointage et ayant fourni un prix de 33 940,62 \$, taxes incluses, pour réaliser le mandat établi dans les documents d'appel d'offres. Ladite dépense sera défrayée par le règlement d'emprunt.

Que la présente adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation, au préalable, par le ministère de la Famille et des Aînés.

7.2. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'agrandissement de l'immeuble du 94, rue de la Fabrique – CPE l'Escale.

Je soussigné, Jean-Marie Brûlé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt, pour un montant maximal de ± 850 000 \$, concernant la préparation des plans et devis ainsi que l'agrandissement de l'immeuble situé au 94, rue de la Fabrique abritant le Centre de la petite enfance l'Escale.

Jean-Marie Brûlé, conseiller

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1. Documents d'information.

8.2. Affaires MRC de Bellechasse.

9. Approbation des comptes.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

62-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 4 mars 2013 et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance.

10.1. Lettre de remerciements de l'organisme L'Arche Le Printemps

Lecture

10.2. Lettre de la députée de Bellechasse

Lecture

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

a) Lettre Entraide Solidarité.

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Denis Forgues

63-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50 \$ à l'organisme Entraide Solidarité Bellechasse pour la tenue de son activité de la Fête annuelle de la santé, le 9 avril prochain.

b) Lettre Moisson Beauce.

Le conseil désire ne pas contribuer à ladite demande.

c) Lettre du CPA Abénakis.

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

64-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ au Club de patinage artistique Abénakis pour sa revue sur glace qui se tiendra à Sainte-Claire le 6 avril 2013.

d) Lettre du Comité du 150^e d'Armagh

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Dave O'Brien

65-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de transmettre la demande à la Société du Patrimoine de Sainte-Claire en lui demandant une possible participation à cette activité.

Et que les frais de dépenses soient assumés par la Municipalité de Sainte-Claire pour un montant maximum de 250 \$ à condition que l'organisme participe à ladite activité.

e) Lettre d'invitation à participer à l'évènement inspirant 2013 de l'organisme SADC Bellechasse-Etchemin

Le conseil désire ne pas contribuer à ladite demande, et chacun des membres du conseil est invité à participer à l'évènement en son nom personnel.

f) Lettre de la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. – Souper bénéfice

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Dave O'Brien

66-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de participer au souper bénéfice de la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. qui se tiendra le 13 avril 2013, en

commanditant une table au coût de 200 \$ et qu'à la séance ordinaire d'avril le conseil nommera deux personnes afin de représenter la municipalité.

11.2 Varia

a) Adhésion au service régional ingénierie

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a adressé une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM) servant à financer une partie des coûts de la mise en place d'un service régional d'ingénierie;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a informé la MRC en date du 31 janvier 2013 que son projet d'implantation d'expertise technique est admissible à une aide financière maximale de 345 716 \$ répartie sur 5 ans, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018;

ATTENDU que la MRC devra signer un protocole d'entente avec le MAMROT avant le 22 mars 2013 pour confirmer l'acceptation de cette aide financière et maintenir les crédits réservés à cette fin;

ATTENDU qu'un document intitulé « Projet – Service ingénierie régional » daté du 20 février 2013 a été déposé par M. Clément Fillion, directeur général de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que ce document prévoit répartir les coûts horaires de l'ingénieur et du technicien pour la période de 5 ans de façon uniforme, en établissant un coût moyen;

ATTENDU que les paramètres du financement du PIQM-volet 3, prévoient un financement du projet par le biais de quotes-parts, et non par une facturation aux municipalités, puisque ces revenus de facturation viendraient réduire la subvention accordée;

ATTENDU qu'il se peut que des heures des personnes embauchées ne soient pas utilisées par les municipalités et qu'en conséquence il faut prévoir une répartition de ces coûts entre les municipalités;

ATTENDU que la MRC propose aux municipalités que les coûts nets du service (coûts totaux moins subvention) soient répartis à 50 % à parts égales entre chaque municipalité, et à 50 % en fonction du nombre de kilomètres de réseau routier local que possède chaque municipalité et ce, pour la première année d'imposition;

ATTENDU qu'en retour de la quote-part payée, chaque municipalité se verrait attribuer un certain nombre d'heures de services;

ATTENDU que pour les années subséquentes d'opération, les coûts seraient répartis en fonction de l'utilisation réelle par les municipalités tout en maintenant un coût minimal par municipalité pour avoir accès au service;

ATTENDU que la moyenne annuelle d'heures par municipalité repose sur le principe d'adhésion des 20 municipalités de la MRC au service régional d'ingénierie;

ATTENDU que cette moyenne annuelle par municipalité augmentera si des municipalités décident de ne pas adhérer au service.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

67-2013

Et résolu

- 1° que la municipalité de Sainte-Claire confirme à la MRC de Bellechasse son adhésion au Service régional d'ingénierie conditionnellement à ce qu'il y ait suffisamment de municipalités qui adhèrent à ce service.
- 2° que la municipalité de Sainte-Claire accepte le principe de répartition de la quote-part des coûts selon la proposition déposée.
- 3° qu'il soit aussi convenu que les modalités financières et administratives de fonctionnement du service d'ingénierie régional feront l'objet d'une entente entre la MRC et notre municipalité et marquera ainsi notre acceptation finale dans ce dossier.

12. Période de questions des citoyens.

13. Levée de la séance.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

68-2013

Et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
directeur général/secrétaire-trésorier

Fernand Fortier, maire